

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 04 avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de TAVERNY, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil – place du Marché Neuf – sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant monsieur Maurice BOSCAVERT, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur BOSCAVERT Maurice, qui, après l'appel nominal dans l'ordre des listes, suite aux résultats constatés aux procès-verbaux des élections, a déclaré installés :

LISTE « Une Nouvelle Énergie Pour Taverny »

1- FLORENCE PORTELLI
2- REGIS GLUZMAN
3- CATHERINE
CHAPPELLE
4- NICOLAS KOWBASIUK
5- KARIMA EL ATALLATI
6- GILLES GASSENBACH
7- CAROLE FAIDHERBE
8- MICHEL DELAVALOIRE
9- LAETITIA BOISSEAU
10- PASCAL GERARD
11- LUCIE MICCOLI
12- FRANCOIS CLEMENT
13- VANNINA PREVOT

14- CHRISTIAN LECLAIRE
15- ISABELLE VILLOT
16- ALAIN BERGER
17- ALICE TAVARES DE
FIGUEIREDO
18- BERNARD ROUVILLOIS
19- YAMINA HAMOUCHI
20- BERNARD LE LUDUEC
21- DELIA BOUCHON
22- JEAN-CLAUDE MASSI
23- ANNE-MARIE TUSSEVO
24- MICHEL LELOUP
25- MARIE-CHRISTINE JEU
26- ELIE SANTI

27-VERONIQUE CARRE LISTE « Taverny Rassemblée »

28- MAURICE BOSCAVERT
29- FRANCOISE LAMAU
30- BRUNO DEVOIZE
31- ALBINE CAILLIE
32- RACHID TEMAL
33- ANITA GUIGNARD
34- PIERRE SANDRINI
**LISTE « Taverny Bleu
Marine »**
35. SIMONNOT Alexandre

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. le maire sortant, après un bref discours de bienvenue et de félicitations, annonce qu'il démissionne du conseil municipal, remet symboliquement les clés de la ville à Mme Florence PORTELLI et appelle la doyenne d'âge du conseil municipal.

Mme Délia BOUCHON, doyenne d'âge des membres du conseil, a pris ensuite la présidence, afin de procéder à l'élection du maire. Elle précise que le quorum est atteint puis désigne Mme EL ATALLATI Karima comme secrétaire et deux assesseurs : Mme Alice TAVARES DE FIGUEIREDO et M. Michel LELOUP.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

La présidente de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-7, L.2122-8, L.2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Sont candidats :

- Mme PORTELLI Florence, au nom de la liste « UNE NOUVELLE ENERGIE POUR TAVERNY »
- M. SIMONNOT Alexandre, au nom de la liste « TAVERNY BLEU MARINE ».

Chaque conseiller municipal a inséré dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Mme BOUCHON Délia, présidente, a ensuite procédé au dépouillement des votes en présence des deux assesseurs et de la secrétaire.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Bulletin blanc ou nul :	6
nombre des suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- Mme PORTELLI Florence, vingt sept voix ;
- M. SIMONNOT Alexandre, une voix.

Madame PORTELLI Florence, **ayant obtenu la majorité absolue**, a été proclamée MAIRE et reprend la présidence de l'assemblée par un premier discours au cours duquel elle exprime dans un premier temps toute son émotion. Elle explique combien elle mesure toute la responsabilité que sa nouvelle fonction de maire engage, assure que cette responsabilité sera celle de tout le conseil municipal au service de tous les concitoyens. Elle annonce qu'elle souhaite que ce nouveau mandat soit celui du dialogue et du respect, notamment par rapport à l'opposition municipale qui a recueilli une partie des suffrages de Tabernaciens. Elle remercie le maire sortant, M. BOSCAVERT, pour sa courtoisie, son esprit républicain et tout ce qu'il a fait de bien pour cette commune. Elle ajoute que ce mandat sera aussi celui de l'anticipation car la période à venir sera difficile. Ce mandat sera également celui du respect de la parole donnée sur un programme élaboré par l'équipe "Une nouvelle énergie pour Taverny".

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans qu'il ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Pour la commune de Taverny qui compte 35 conseillers municipaux, elle peut disposer de dix adjoints au maire au maximum. Elle propose par conséquent de fixer le nombre des adjoints à dix et de procéder à un vote à main levée.

Résultat du vote :

27 POUR : Mme PORTELLI Florence, M. GLUZMAN Régis, Mme CATHERINE Chapelle (a donné procuration à Mme PREVOT Vannina), M. KOWBASIUK Nicolas, Mme EL ATALLATI Karima, M. GASSENBACH Gilles, Mme FAIDHERBE Carole, M. DELAVALOIRE Michel, Mme BOISSEAU Laetitia, M. GERARD Pascal, Mme MICCOLI Lucie, M. CLEMENT François, Mme PREVOT Vannina, M. LECLAIRE Christian, Mme VILLOT Isabelle, M. BERGER Alain, Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice, M. ROUVILLOIS Bernard, Mme HAMOUCHI Yamina, Mme LE LUDUEC Bernard, Mme BOUCHON Délia, M. MASSI Jean-Claude, Mme TUSSEVO Anne-Marie, M. LELOUP Michel, Mme JEU Marie-Christine (a donné procuration à Mme CARRE Véronique), M. SANTI Elie, Mme CARRE Véronique ;

7 CONTRE : Mme LAMAU Françoise, M. DEVOIZE Bruno, Mme CAILLIE Albine, M. TEMAL Rachid, Mme GUIGNARD Anita, M. SANDRINI Pierre et M. SIMONNOT Alexandre.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer le nombre des adjoints au maire à dix.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de madame PORTELLI Florence, élue MAIRE, à l'élection des adjoints. Madame le maire a rappelé que, pour les villes de plus de 3 500 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans

panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Madame le maire constate qu'une seule liste de 10 candidats aux fonctions d'adjoint au maire est proposée, composée ainsi dans l'ordre :

- M. GLUZMAN Régis, Premier adjoint ;
- Mme CHAPELLE Catherine, deuxième adjointe ;
- M. KOWBASIUK Nicolas, troisième adjoint ;
- Mme EL ATALLATI Karima, quatrième adjointe ;
- M. GASSENBACH Gilles, cinquième adjoint ;
- Mme FAIDHERBE Carole, sixième adjointe ;
- M. DELAVALOIRE Michel, septième adjoint ;
- Mme BOISSEAU Laetitia, huitième adjointe ;
- M. GERARD Pascal, neuvième adjoint ;
- Mme MICCOLI Lucie, dixième adjointe.

Chaque conseiller municipal a inséré dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseiller ne prenant pas part au vote :	1
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
Bulletins nuls ou blancs :	7
Nombre des suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	15

La liste des 10 candidats aux fonctions d'adjoint au maire inscrits sur la liste «UNE ENERGIE NOUVELLE POUR TAVERNY», dont la tête de liste est M. GLUZMAN REGIS, a obtenu vingt-sept voix.

Ces dix adjoints ont été proclamés, **à la majorité absolue**, adjoints au maire et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le procès verbal relatif à l'élection du maire et des dix adjoints au maire, transmis en sous-préfecture le 7 avril 2014, a été signé par le maire, le doyen d'âge du conseil, le secrétaire de séance, les deux assesseurs, à la fin de la première séance du conseil municipal à vingt et une heures trente, le vendredi 04 avril 2014.

La séance est levée à 21 heures 30.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY le 7 avril 2014
LE MAIRE,**

FLORENCE PORTELLI